

**BUDGET 2001-2002**

**800 MILLIONS DE DOLLARS POUR STIMULER L'ÉCONOMIE  
DES RÉGIONS RESSOURCES**

**Québec, le 29 mars 2001** – La vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a déposé aujourd'hui, dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**, la Stratégie de développement économique des régions ressources\*. Le gouvernement du Québec consacre 800 millions de dollars à la mise en œuvre de cette stratégie qui, en stimulant l'économie des régions ressources, contribuera à accroître la prospérité de l'ensemble du Québec et à améliorer notre compétitivité sur la scène internationale.

M<sup>me</sup> Marois a souligné qu'« avec l'ensemble des nouveaux outils que nous mettons à leur disposition, le gouvernement prend les moyens pour que les régions ressources bénéficient d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse ».

La stratégie proposée répond aux besoins exprimés par les régions. Elle est, en effet, le fruit de nombreuses consultations et se situe dans la ligne des ententes cadres conclues avec le gouvernement du Québec. Les mesures qui permettront sa mise en œuvre s'articulent autour de trois grands axes :

- Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ;
- Assurer la croissance des ressources naturelles ;
- Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

« Les zones rurales des régions visées seront largement bénéficiaires de cette accélération de la cadence, puisqu'une partie importante des activités liées aux ressources naturelles s'y déroulent », a ajouté M<sup>me</sup> Marois.

---

\* Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ; Bas-Saint-Laurent ; Côte-Nord ; Nord-du-Québec ; Saguenay–Lac-Saint-Jean ; Mauricie ; Abitibi-Témiscamingue.

## **AXE 1 : VALEUR AJOUTÉE ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE**

### **Impôt zéro pour les PME manufacturières**

Dès demain, les PME manufacturières des régions ressources éloignées ne paieront plus d'impôts, ni sur le revenu, ni sur le capital, ni sur la masse salariale. Cette mesure, effective immédiatement, s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2010. Plus de 1 500 PME sont concernées par ce congé fiscal. Pour les trois prochaines années, cette mesure correspond à une injection de 147 millions de dollars en faveur des entreprises des régions ressources éloignées.

### **Un crédit d'impôt remboursable pour la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles**

Le gouvernement accorde un crédit d'impôt remboursable équivalant à 40 % des salaires versés pour tout nouvel emploi admissible, lié aux activités de deuxième et troisième transformation des ressources. L'aide s'applique aux nouveaux emplois créés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et elle est accordée pendant une durée maximale de cinq ans. Cette aide est destinée aux entreprises de transformation du bois, des métaux, des aliments et à des entreprises du secteur énergétique. La mesure équivaut à une injection de 65 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, dans l'économie des régions.

Le gouvernement procède par ailleurs à la bonification de deux mesures fiscales déjà en vigueur, soit les crédits d'impôt remboursables pour la Vallée de l'aluminium et pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

### **145 millions pour diversifier l'économie, accroître la valeur ajoutée et favoriser l'émergence de créneaux d'excellence**

Le gouvernement consacrera 145 millions de dollars, sur trois ans, pour diversifier l'économie, accroître la valeur ajoutée des produits régionaux et favoriser le développement de créneaux d'excellence dans des secteurs émergents et prometteurs. Cet effort rendra possible le développement de productions nouvelles et la valorisation des produits tirés des activités agricoles, forestières ou minières. Il visera également la mise en valeur du potentiel récréotouristique des régions ressources.

## **AXE 2 : ASSURER LA CROISSANCE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **265 millions pour soutenir et consolider l'exploitation des ressources**

Des fonds de 126 millions de dollars serviront à soutenir le développement des ressources forestières. Ainsi, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier est renouvelé pour les trois prochaines années, tandis que le Programme de création d'emplois en forêt, qui joue un rôle majeur pour la formation et le renouvellement de la main-d'œuvre, est prolongé d'un an.

Le gouvernement engage également un ensemble d'actions budgétaires et fiscales afin d'encourager l'exploration minière. Deux mesures principales, totalisant 138 millions de dollars, sont instaurées à cette fin. Un nouveau crédit d'impôt sera alloué aux entreprises du secteur minier, en vue de favoriser l'augmentation des activités d'exploration minière. La création d'un Fonds de diversification de l'exploration minière permettra, de plus, d'élargir l'éventail des réserves minérales.

Par ailleurs, un effort de modernisation de la flotte de pêche du Québec sera consenti au cours des trois prochaines années.

## **AXE 3 : FINANCEMENT DES PME ET CRÉATION D'ENTREPRISES**

### **170 millions pour des outils de développement adaptés aux besoins des régions**

Afin de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises, le gouvernement met à la disposition des régions des outils de développement mieux adaptés à leurs besoins. Le gouvernement consacrera ainsi 44 millions de dollars au soutien à l'entrepreneuriat et 87 millions de dollars au renforcement des outils financiers.

Pour ce qui est du soutien à l'entrepreneuriat, le gouvernement étendra aux six autres régions ressources du Québec le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE), introduit avec succès dans le cadre du Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Une aide additionnelle sera par ailleurs attribuée aux centres locaux de développement (CLD) des régions ressources, qui seront ainsi mieux outillés pour assister les entrepreneurs dans leurs efforts de développement. Une attention particulière sera apportée aux collectivités rurales les plus fragiles.

Pour ce qui est du renforcement des outils financiers, le gouvernement instaure notamment une importante mesure fiscale pour soutenir la mise en place du fonds Capital régional et coopératif Desjardins. Cet outil de capitalisation visera à la fois les PME et les coopératives. Il aura des obligations minimales à remplir en matière d'investissement dans les régions ressources.

### **La force des régions ressources, un maillon essentiel de notre économie**

Au cours des prochaines semaines, les différents volets de la Stratégie de développement économique des régions ressources seront présentés plus en détail dans le cadre d'une tournée qu'effectueront la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M<sup>me</sup> Pauline Marois, le ministre d'État aux Régions, M. Gilles Baril, et la secrétaire d'État aux Régions ressources, M<sup>me</sup> Lucie Papineau.

– 30 –

Source : Nicole Bastien  
Attachée de presse  
Cabinet de la vice-première ministre et  
ministre d'État à l'Économie et aux Finances  
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)